

Objet: Proposition de déclaration d'obligation générale de l'accord interprofessionnel du 22 mars 2017 relatif à l'aménagement du temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure. (4835SBE)

*Saisine : Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire
(7 avril 2017)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La déclaration d'obligation générale de l'accord interprofessionnel relatif à l'aménagement du temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure signé le 22 mars 2017 entre l'association FEDIL BARGING d'une part, et les syndicats OGB-L et LCGB d'autre part, a pour objet de rendre cet accord interprofessionnel obligatoire pour l'ensemble des entreprises du secteur de la navigation intérieure.

La déclaration d'obligation générale se fait par règlement grand-ducal, sur base d'une proposition conjointe des deux groupes d'assesseurs de la commission paritaire, les chambres professionnelles demandées en leur avis.

La Chambre de Commerce relève être saisie pour aviser la proposition de déclaration d'obligation générale de l'accord interprofessionnel du 22 mars 2017 précité dont l'objet est de transposer la directive du 19 décembre 2014 du Conseil portant application de l'accord européen concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur spécifique de la navigation intérieure, conclu le 15 février 2012¹.

La Chambre de Commerce n'a pas d'observations particulières à formuler.

* * *

La Chambre de Commerce, après consultation de ses ressortissants, est en mesure de marquer son accord à la proposition de déclaration d'obligation générale de l'accord interprofessionnel sous avis.

SBE/DJI

¹Directive 2014/112 du 19 décembre 2014 du Conseil portant application de l'accord européen concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure, conclu par l'Union européenne de la navigation fluviale (UENF), l'Organisation européenne des bateliers (OEB) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF).